



PRÉFECTURE DE LA SEINE - MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT

Service aménagement du territoire

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : DULONGCHAMPS Eric

☎ 02 35 58 56 36

☎ 02 35 58 55 63

✉ : Eric.Dulongchamps@equipement.gouv.fr

ROUEN, le 2 janvier 2006

LE PREFET,
de la Région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

ARRETE PREFECTORAL n°2006-214 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE DE PETIT-QUEVILLY (LE) SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS.

VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-27 ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- l'arrêté préfectoral n°2006-001 du 02 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de PETIT-QUEVILLY (LE) sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Chaque dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones réglementées (exposées),
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie.

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la direction départementale de l'Équipement de Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr>).

Article 2 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le Maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 4 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Rouen, le 2 janvier 2006

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Claude MOREL



Préfecture de Seine-Maritime

Commune du PETIT-QUEVILLY

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-214	du	02 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	------------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n				oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit	date	24 juin 2004	aléa	Inondation par débordement de Seine			
Approuvé		20 avril 2009					
Modifié		03 avril 2013					

Les documents de référence sont :

Note de présentation et règlement du PPRn	Consultable sur Internet
--	---------------------------------

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t				oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit	date	06 mai 2010	aléas	Suppression, thermique, toxique			
Approuvé		31 mars 2014					
Prescrit	date	13 décembre 2012	aléas	Suppression, thermique, toxique			

Les documents de référence sont :

Zonage réglementaire du PPRT de Rouen – Lubrizol	Consultables sur Internet
Cartes des niveaux d'aléas du PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly	Consultables sur Internet

4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

01 juillet 1997	12 mars 1998	12 juin 1998	29 décembre 1999	07 février 2000	02 mars 2006
------------------------	---------------------	---------------------	-------------------------	------------------------	---------------------

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité	zone Ia	zone Ib	zone II	zone III	zone 0X
--	---------	---------	---------	----------	----------------

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Note de présentation et règlement du PPRn	
Cartographie des aléas du PPRn	
Zonage réglementaire du PPRn	
Zonage réglementaire du PPRT de Rouen – Lubrizol	
Règlement du PPRT de Rouen – Lubrizol	
Cahier de recommandations du PPRT de Rouen – Lubrizol	

7. Description des phénomènes d'inondation et des phénomènes de risques technologiques

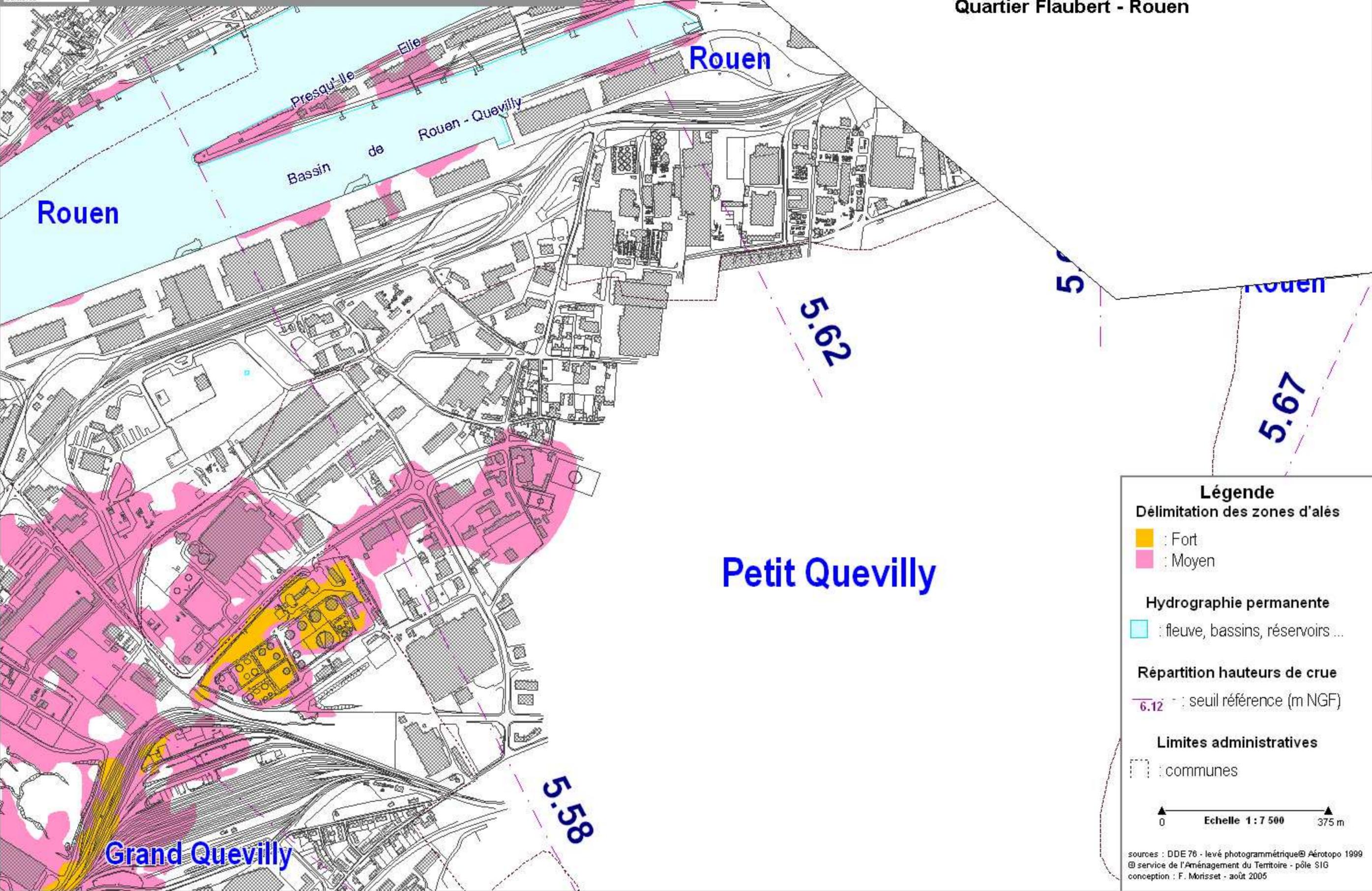
Située dans la vallée de la Seine, la commune du Petit-Quevilly est concernée, dans sa partie urbanisée, par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve.

Le territoire situé dans le périmètre d'exposition aux risques du PPRT de Rouen – Lubrizol est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par l'établissement LUBRIZOL.

Le territoire situé dans le périmètre d'étude du PPRT de la ZIP de Petit et Grand Quevilly est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par les établissements BOREALIS et RUBIS TERMINAL.

Plan de Prévention des Risques Inondation vallée de Seine - boucle de Rouen

Zones d'aléas - commune de Petit-Quevilly



Légende

Délimitation des zones d'alés

- : Fort
- : Moyen

Hydrographie permanente

- : fleuve, bassins, réservoirs ...

Répartition hauteurs de crue

- 6.12 : seuil référence (m NGF)

Limites administratives

- : communes

▲ 0 **Echelle 1 : 7 500** 375 m ▲

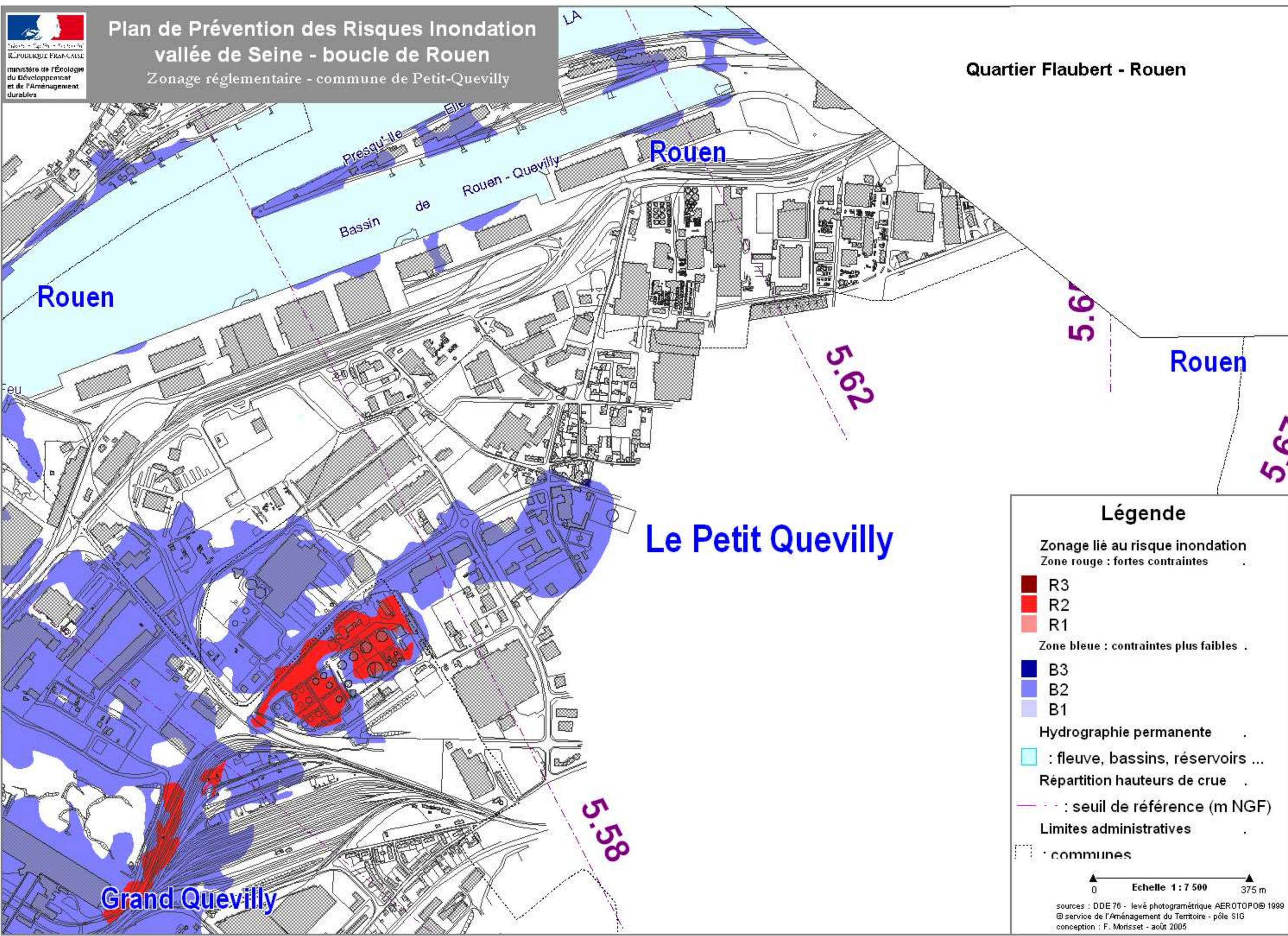
sources : DDE 76 - levé photogrammétrique © Aérotopo 1999
© service de l'Aménagement du Territoire - pôle SIG
conception : F. Morisset - août 2005

K:\IC-Environnement\B-Risques Natures\PPRI_Rouen\Aléa PPRI\PPRI_Rouen\AléasCommunes_Août2005

Plan de Prévention des Risques Inondation vallée de Seine - boucle de Rouen

Zonage réglementaire - commune de Petit-Quevilly

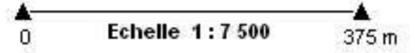
Quartier Flaubert - Rouen



Le Petit Quevilly

Légende

- Zonage lié au risque inondation
- Zone rouge : fortes contraintes
- R3
 - R2
 - R1
- Zone bleue : contraintes plus faibles
- B3
 - B2
 - B1
- Hydrographie permanente
- : fleuve, bassins, réservoirs ...
- Répartition hauteurs de crue
- : seuil de référence (m NGF)
- Limites administratives
- : communes


 Echelle 1 : 7 500 375 m

K:\C-Environnement\B-Risques Naturels\PPRI_Rouen\Documents\Valides\Etude2005\PPRI_Rouen\PPRI_Rouen_PPRCommunes_Août2005